



Compte-rendu du CHSCT Ministériel du 2 octobre 2015

Le CHSCT s'est tenu dans un contexte de tensions assez fortes au sein de l'administration pénitentiaire.

En complément des sujets soulevés dans notre déclaration liminaire, il faut retenir de ce CHSCTM :

- la réflexion en cours sur les assistants de prévention et les conseillers de prévention. Des questionnaires vont prochainement être adressés aux AP/CP et aux chefs de service pour nourrir cette réflexion ;
- les circulaires de la Fonction Publique sur l'amiante (28 juillet et 18 août 2015) qui ont été envoyées aux chefs de service ;
- le signalement par la CGT et le SM de dysfonctionnements dans certains CHSCTD suite aux remontées de nos mandatés ;
- 28 départements ne sont pas couverts par des médecins de prévention, soit 13.284 agents (1 agent sur 7) ;
- en 2014, un seul CHSCTD a tenu une réunion exceptionnelle suite à un accident grave, alors que plus de 1.000 accidents de travail ont provoqué des arrêts de plus de 3 jours;
- les accidents de service même graves ne font pas toujours l'objet de déclarations. Ces pratiques ne sont pas entrées dans les mœurs notamment dans les Services Judiciaires et à la PJJ ;
- la nécessité pour les CHSCTD d'avoir accès aux DUERP des services du territoire pour en faire de vrais outils de prévention au service des agents.

Nous encourageons les mandatés à se rendre en formation et à continuer à nous faire remonter les difficultés qu'ils rencontrent notamment par la boîte mail chsctcgtjustice@gmail.com.

**Vos représentants de la liste CGT et SM
au CHSCT ministériel du Ministère de la Justice**